

Montréal, le 19 mai 2017

Par courrier électronique

M^e Éric Fraser
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2016 du Distributeur en vertu de l'article 75
de la Loi sur la Régie de l'énergie
Votre dossier : R044171**

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre de ce jour et du rapport annuel 2016 du Distributeur déposé en vertu de l'article 75 L.R.É.

Nous accusons également réception des copies **non-caviardées** de la **pièce HQD-3 document 1.1** -Suivi des contrats d'approvisionnement et de la pièce **HQD-4, document 3.5** - Suivi du compte d'écarts relatif aux coûts liés à la suspension de TCE **déposées sous pli confidentiel**.

Ces documents ainsi reçus seront traités conformément à la politique concernant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml